

# Contrat de Soins et de Vie en Collectivité

---

## Début de cure

---

- Sevrage physique (5 à 7 jours)
- Familiarisation avec l'établissement
- Boire 2 à 3 litres d'eau par jour
- Ne pas s'exposer au soleil
- Aucune visite ni sortie
- Matériel informatique
  - o Déposé au coffre le jour de l'entrée
  - o Choix de le récupérer ou non à compter du mardi de la semaine suivant l'entrée
- Communications téléphonique
  - o Téléphones à récupérer entre 12h et 14h à l'accueil et de 12h à 15h le weekend et jours fériés.
  - o Vous pouvez recevoir des appels aux postes situés dans le couloir d'accès au réfectoire selon les horaires affichés
- **Nous vous conseillons de prévoir dans vos bagages un réveil ou une montre.**
- Eviter tout exercice physique violent : la salle de sport sera accessible à partir du deuxième vendredi de présence (à 3, sur inscription à l'infirmierie et pour 1h maximum)

## Le programme d'éducation thérapeutique

---

- Prise en charge globale de la maladie addictive : aspects physiques, psychologiques et sociaux
- Les modalités de votre suivi seront évaluées et organisées tout au long de votre séjour (temps complémentaire, Hôpital de Jour, etc.)
- Expérience de vie sans produit
- Participation obligatoire aux ateliers de groupe
- Relaxation :
  - o L'entraînement à la relaxation du soir se fait en chambre de 17H45 à 18H15 (temps calme obligatoire) et peut être maintenu pour votre bien-être le week-end.
- Vous pouvez bénéficier d'un suivi individuel en psychothérapie, vous devez en faire la demande directement auprès du psychologue qui accompagne votre groupe

## Sorties et visites

---

### Sorties entre patients

- A partir du 2<sup>ème</sup> vendredi de présence
- Par groupe de 3 ou 4 patients (toutes semaines confondues)
- En dehors des ateliers de groupe, des repas et de la relaxation en chambre (prévoir au moins 1/2h pour le retour)
- A pied, en transport collectif, en VTC (sauf véhicule personnel et transport par un proche).
- Signer au départ et au retour le cahier destiné à cela à l'infirmierie.
- Le groupe de 3 ou 4 patients doit rester ensemble pendant toute la durée de la sortie.
- Un contrôle éthylotest et/ou une vérification des achats pourront être effectués lors de votre retour.

## Sorties exceptionnelles

Objet : démarches administratives ou nécessité médicale

- Demande à formuler auprès de l'infirmier minimum 48h avant la sortie pour obtenir une réponse concernant la décision de l'équipe.
- Le transport en VSL pourra être commandé si un médecin constate que votre état de santé le justifie.

## Sorties thérapeutiques

- Autorisées à partir du quatrième week-end suivant votre admission (S3 au planning).
- Avec un membre de l'entourage
- Signer au départ et au retour avec le membre de l'entourage à l'infirmier
- De 9h à 17h

## Visites de votre entourage

- Le samedi et le dimanche de 9h00 à 16h00 et les jours fériés.
- Autorisées à partir du deuxième week-end suivant votre admission
- A l'extérieur de préférence
- Repas obligatoire au self pour les patients présents/ Possibilité de repas au self pour les visiteurs (prévenir l'accueil jeudi au plus tard)
- Les enfants restent sous la responsabilité du parent ou de l'adulte accompagnant.

## Cas de rupture immédiate du contrat de soins

---

- Absence ou retards répétés aux ateliers de groupe, prise des médicaments ou repas.
- Consommation ou détention de :
  - Produits alcoolisés (y compris eau de toilette, lotion après rasage, bain de bouche, solution hydro-alcoolique, etc.)
  - Médicaments non prescrits dans l'établissement (les médicaments administrés par les infirmiers sont à prendre à l'infirmier)
  - Produits illicites (cannabis, cocaïne, etc.)
  - Outils ou matériel dangereux
- Acte de violence ou de délinquance envers les professionnels et les patients



***Tous ces produits sont à remettre à l'infirmier le jour de l'entrée.***

Toute l'équipe (médicale, paramédicale, administrative et technique) est formée aux addictions et s'engage à mettre à votre disposition leurs compétences et leur savoir faire pour garantir ensemble le respect du contrat de soins.

## L'infirmier et les consultations

---

- Infirmier au 1<sup>er</sup> étage
- Équipe soignante disponible jour et nuit
- Lieu de prise des médicaments
  - Aux horaires affichés
  - Munissez-vous de votre bouteille
- Lieu de réalisation de tout soin
- Consultations médicales prévues à l'entrée et à la sortie
- Pour toute autre demande :
  - Adressez-vous à l'infirmier
  - Indiquez le motif de votre consultation à l'infirmier
  - Selon votre demande un rendez-vous pourra être programmé avec un médecin

**NB : Il est important de signaler toute douleur (physique ou psychique) ressentie tout au long de votre hospitalisation afin que nous puissions mettre en place les actions nécessaires à sa prise en charge.**

## **Vie collective**

---

- Interdiction de fumer (y compris cigarettes électroniques) dans toute la clinique (chambres, balcons, salles, hall d'accueil, sas, etc.). Notre établissement est un lieu de santé sans tabac, une zone fumeur est à votre disposition.
- Interdiction de se faire livrer de la nourriture provenant de l'extérieur
- Respect des horaires des repas
- Respect du calme et du repos de chacun
- Vous devez regagner votre chambre au plus tard à 23h en semaine (et 00h les vendredis, samedis et veille de jours fériés)
- L'accès des chambres est réservé exclusivement à leurs occupants et aux professionnels.
- La présence d'animaux dans les étages est strictement interdite
- Hygiène personnelle correcte et tenue vestimentaire décente
- Respect des locaux et tri des déchets.
- Les draps sont changés le mardi suivant votre entrée puis tous les 14 jours. (si besoin s'adresser aux agents Elixir)
- Une machine à laver et un sèche-linge sont mis à votre disposition gracieusement (de la lessive est en vente à l'accueil)

## **Objets personnels**

---

- Clés de véhicule à remettre au coffre le jour de l'entrée
- Interdiction de conduire pendant le séjour

Nous vous conseillons de laisser au coffre principal de l'établissement :

- Argent liquide
- Carte bancaire
- Chéquier
- Objets de valeur

Pour votre sécurité vos chambres ne ferment pas à clé : soyez vigilants concernant vos affaires.

- Vous disposez d'un placard fermant à clé (prévoir un cadenas)
- Utilisez vos placards pour y entreposer vos affaires en votre absence
- Ne laissez rien de visible ou de tentant dans votre chambre
- Gardez toujours vos clés avec vous

Par ce contrat vous vous engagez, à respecter les points ci-dessus, indispensables à la réussite de votre séjour.

**Toute l'équipe de la Clinique Saint Barnabé**

**Date :**

**Votre signature :**

Etiquette patient
-------------------